

GUC Grenoble ski (section nordique et biathlon)

Règlement intérieur du GUC Grenoble ski fond et biathlon

1 Adhésion au club :

Toute personne est considérée membre du club à partir du moment où elle s'est acquittée de sa cotisation et de sa licence (ou carte neige) à la F.F.S.

2 Les activités du club :

Un programme adapté à chaque groupe est mis en place en début de saison. Les renseignements sont disponibles au moment de l'inscription et en permanence sur le site du guc grenoble ski <http://gucgrenobleski.com/> ou le blog de la section nordique <http://guc-fond.over-blog.com/>. L'entraîneur du groupe est l'interlocuteur privilégié des familles qui peuvent aussi se référer aux responsables de la section. (Coordonnées sur le blog) Certains entraînements ou stages sont réservés à des catégories d'âge données. L'accès aux stages et aux compétitions se fait sur avis de l'entraîneur. Une coupure de fin de saison a lieu généralement sur l'ensemble du mois d'avril. La participation aux stages, aux compétitions ou à des déplacements non prévus occasionnent des frais supplémentaires à la charge des familles.

3 Responsabilité:

- Transport des membres : Pour les déplacements non effectués dans un véhicule mis à disposition par le club (car ou mini bus), le club se dégage de toute responsabilité envers un quelconque accident, et ceci quelles que soient les causes possibles.
- Prise en charge d'un jeune mineur par le club : Le club prend en charge les jeunes à partir du lieu de rendez-vous convenu pour l'entraînement, dans les créneaux horaires définis. (En hiver, les séances incluent le temps de transport) Le jeune doit être récupéré **à l'heure** de fin de séance. Il n'est plus sous la responsabilité de l'entraîneur et du club dès la fin de la séance.

GUC Grenoble ski (section nordique et biathlon)

4 Devoirs

- Respect des horaires : les horaires et les lieux d'entraînement sont variables selon les groupes. Ils sont communiqués aux familles en début de saison. Les horaires doivent être respectés pour le bon déroulement des séances. S'inscrire impérativement à la newsletter du blog pour se tenir informé d'éventuelles modifications.
- Forfait de ski : Le forfait de ski est à prendre en début de saison ; il doit être porté sur soi à chaque séance
- Matériel personnel : Le club n'est pas responsable du matériel oublié sur les pistes ou laissé dans le car loué par le club. Chacun est responsable de l'entretien de son matériel.
- Matériel du club : Tout matériel du club (ski-roues /ski) endommagé sera facturé.
- Annulation d'une séance: En cas d'annulation d'une séance, seules les séances d'hiver avec transport seront reportées dans la mesure du possible.
- Inscription à une compétition proposée par le club : Respecter impérativement les modalités d'inscription convenues avec l'entraîneur.
- Absence: Avertir au plus tôt l'entraîneur en cas d'absence à une compétition ou à une séance d'entraînement. En cas d'absence de dernière minute sur une compétition, le cout de l'inscription reste du par les familles.
- Comportement: Les parents seront immédiatement avertis en cas d'écart de comportement de leur enfant. L'irrespect, de mauvais gestes ou paroles, le non respect de consignes, peuvent entraîner des sanctions allant d'un simple avertissement à la radiation du club sans dédommagement. Ces sanctions seront prononcées en concertation avec l'entraîneur par l'équipe du bureau du club.

Signature de l'adhérent : _____

Signature du responsable légal : (le cas échéant) _____